

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqvi Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6ème adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOU Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	19
Vote contre :	14
Abstention :	/

N°52/24 - Ouverture de poste statutaire pour réussite à concours

Rapporteur : M. BERTON

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'agents suite à leur réussite à concours. Cette modification préalable à la nomination se traduit par la création de l'emploi correspondant :

- 1 poste d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à temps complet (Service des sports).

Les dépenses correspondantes à cet emploi seront inscrites au budget de la Commune.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin », la délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

